

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : DEUX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE
(2 décembre 2024)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal s'est réuni le deux décembre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

OBJET
de la délibération:
Convention de
partenariat avec
l'association
« Les Vendanges de
l'humour »

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, RENAUD Sylvain, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, ISABELLON Anne, JETON-DESROCHES Béatrice, PETIT Jean-Pierre, VOISIN Laurent, MONTEIX Anne, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés : TREMEAU Gaël est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loïc, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents : BEAUDET Adrien, GARLET Teddy et GAUDILLERE David.

Rapporteur : Jean-Paul Basset

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
29

Présents à la séance :
23

Suffrages exprimés :
26

Le Conseil a été
convoqué le :
26 novembre 2024

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le **3 décembre 2024**

EXPOSE

L'association « Les Vendanges de l'humour » organise un festival depuis 1998. La ville de Charnay-lès-Mâcon et l'association collaborent depuis plusieurs années, notamment sur l'ouverture du festival qui se tient chaque année au mois de novembre à Charnay-lès-Mâcon, à l'Espace la Verchère.

L'association, les Vendanges de l'humour, en s'associant à la ville de Charnay, bénéficie :

- d'une campagne d'affichage (120x180) pendant une semaine avant la manifestation ;
- d'un encartage dans le bulletin municipal du programme des Vendanges de l'humour ;
- de l'affichage aux abords du giratoire la Bâtie-Brackenheim d'une information aux couleurs de l'évènement 15 jours avant la manifestation (bâche annonçant le festival) ;

De son côté, la ville de Charnay, en s'associant avec l'association les Vendanges de l'humour, bénéficie :

- du savoir-faire d'une équipe professionnelle dans l'organisation d'un festival d'humour. Cet évènement de grande ampleur permet d'animer et de dynamiser son territoire ;
- du logo de la ville apposé sur tous les supports de communication de l'association ;
- d'une quinzaine d'invitations au spectacle des Vendanges de l'humour ;

La durée de la convention est fixée à deux ans.

Cette convention engage la ville sur une valorisation du matériel (supports de communication, mise en place de la salle) et les moyens humains des services de la ville pour l'organisation de cet évènement.

Le conseil municipal doit autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association les Vendanges de l'humour.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat avec l'association les Vendanges de l'humour jointe en annexe ;

VU l'avis favorable à l'unanimité des commissions réunies du 21 novembre 2024 ;

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association les Vendanges de l'humour.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christine ROBIN

